



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Mardi 21 mars 2023

Bilan 2022 :

- o Culture : avancée du programme Ecole des Arts*
- o Mise en œuvre du plan de prévention déchets*
- o ORT-OPAH*
- o GEMAPI*

Orientations 2023 :

- o Culture : avancée des travaux Ecole des Arts*
- o Mise en œuvre du plan de prévention déchets*
- o GEMAPI Priorisations*
- o Lancement de l'OPAH RU*
- o LEADER programme Leader 2023-2027*
- o Achat locaux services techniques*
- o Actions pour la lutte contre les incendies*
- o Etude d'AMO - SCOT*

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023

I. Bilan des actions 2022	4
2. Bilan OM/Tri	8
3. Activité Recycleries	10
4. Piscine	12
5. Programme d'équipement DFCI	13
6. Protection des zones habitées contre les incendies – Interface	13
7. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation	15
8. Plan intercommunal de sauvegarde	16
9. Programme Leader	16
10. Projet Alimentaire Territorial (PAT)	18
11. Plan paysage	19
15. Habitat Durable :	20
16. Compétence tourisme	22
17. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE-Etat) et Contractualisation avec les Territorialisations des territoires (CDC)	22
18. Mobilités	23
19. SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)	25
20. Compétence GEMAPI	25
21. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études relatives à l'établissement thermal de Pietrapola	25
II. Résultats financiers 2022	26
II. Orientations 2023	30
1. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire	31
2. Achat des locaux abritant les services techniques	37
3. Le CRTE (Etat) et la Contractualisation avec les Territoires (CDC)	38
4. Habitat Durable	38
5. Investissements Structurants Internes	39
6. Culture- Projets structurants-Ecole des arts et salle de spectacles	40
7. Tourisme	40
8. Programme Leader & Ecotourisme	40
9. Projet alimentaire territorial	41
10. Plan Paysage	43
11. MOBILITES	43
12. Compétence GEMAPI	44
13. Défense contre les incendies	44
14. SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)	46
15. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local	46
16. Station thermale de Pietrapola	47
17. Rappel des préconisations et rappels au droit de la Chambre Régionale des Comptes	47
IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023	47

I. Bilan des actions 2022

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des actions qui avait été initiées durant l'année 2021 telles que la construction de l'Ecole des arts, la mise en œuvre de l'ORT/OPAH RU, le plan alimentaire territorial, la poursuite de l'optimisation de la collecte et la prévention des déchets, le programme éco tourisme, le programme d'expérimentation pour la lutte contre les incendies dans les zones habitées de montagne, le programme LEADER, le plan paysage,

Ressources humaines : structure générale des effectifs

1.1 Statistiques

Au 31 décembre 2022, la Communauté comptait **44 agents** (43 agents en 2021)

- 26 agents en emplois permanents, (25 en 2021)
- 18 en emplois non permanents (18 en 2021)

L'effectif comporte 9 femmes et 35 hommes, et représente 41,59 ETP (équivalents temps plein).

- 9% des agents sont à temps non complet ou à temps partiel, principalement de catégorie B et C.

Les agents de catégorie C sont fortement majoritaires puisqu'ils représentent 78% des effectifs.

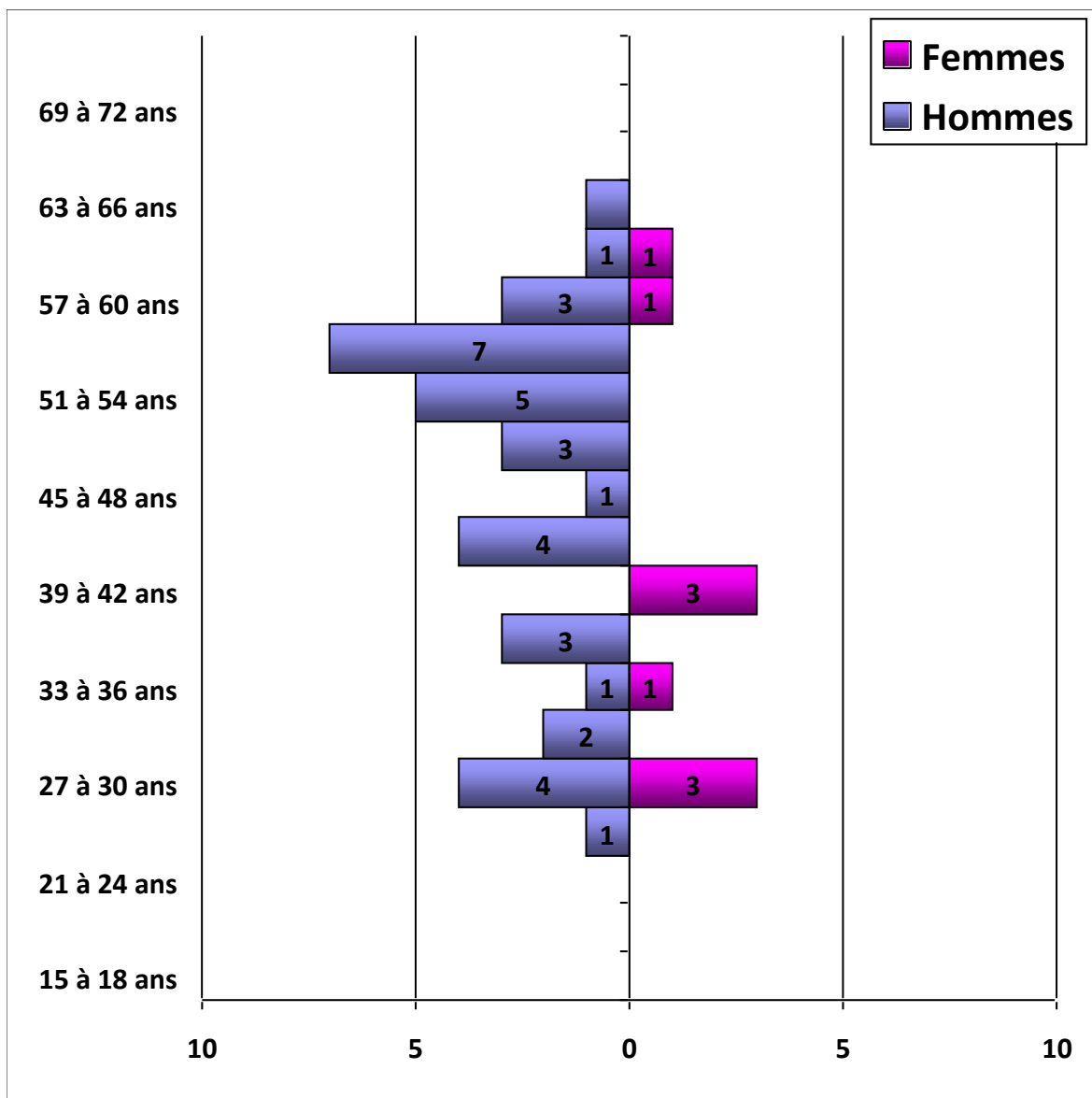
A l'inverse, les agents de catégorie A et B représentent moins de 22% des effectifs.

1.2 Répartition par âge

Pyramide des âges

Collectivité : COMMUNAUTE FIUM'ORBU CASTELLU

Etablissement : BUDGET PRINCIPAL M14



L'âge moyen des agents est de 46 ans sur le Budget principal

1.3 La rémunération brute

La rémunération moyenne mensuelle brute (hors régime indemnitaire et primes de transport) s'élevait à 1 645,65 €.

Par comparaison, le SMIC pour 35 heures hebdomadaires s'élevait à 1 645,58 € brut mensuel.

1.4 La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Trois agents disposent d'une NBI, représentant un montant mensuel total de 89 € brut.

1.5 Le régime indemnitaire (RI)

La Communauté de Communes a mis en place le RIFSEEP qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le RIFSEEP se décompose en deux parties :

- une part fixe appelée IFSE versée mensuellement
- une part variable appelée CIA, qui peut être versée une fois par an

La part fixe (IFSE) représente environ 21 % du traitement brut et son montant moyen est de 347 € par agent. (328 € en 2021)

La part variable (CIA) est versée une fois par an et représente environ 22 124 € brut annuel pour l'ensemble des agents.

1.6 L'indemnité de transport (IT)

L'indemnité de transport facultative est versée 2 fois par an et représente 45 549 € brut par an.

1.7 Les heures complémentaires et supplémentaires

Les heures supplémentaires représentent 254 heures. Elles répondent généralement à des besoins liés, par exemple, à l'arrêt de travail d'un agent du service dont l'absence est partiellement compensée par ses collègues.

Aucune heure complémentaire n'a été versée. Les personnels à temps non complet sont annualisés notamment sur l'activité piscine.

1.8 Le temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 heures annuelles pour tous les services de la CCFC hormis le service collecte dont le temps de travail s'élève à 1557 heures annuelles en raison de la pénibilité du travail, conformément à la législation en vigueur et en référence à la délibération n°7121 en date du 10 décembre 2021 votée par le Conseil Communautaire.

1.9 Les charges de personnels

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 765 483€ en 2022 (1 630 735 € en 2021) en augmentation de 134K€.

- La revalorisation des salaires liée à la **hausse du SMIC par 3 fois en 2022** (1^{er} janvier, 1^{er} mai et 1^{er} août) en raison de **l'inflation**, à l'augmentation du point d'indice en juillet 2022, ainsi qu'à la revalorisation du régime indemnitaire, avancements de grades (déroulement de carrières, ancienneté, réussites examens professionnels,) représentent à eux seuls **+ de 100k€** (en moyenne 2 200€/agent charges comprises).
- L'augmentation s'explique également par le recrutement d'un agent supplémentaire aux services de collecte par rapport aux effectifs de 2021 agent de catégorie C contractuel en milieu d'année (environ 20k€)
- L'augmentation enfin est due à une hausse des cotisations d'assurance du personnel en raison du taux de sinistralité en 2022 (environ 14k€)

a) Les dépenses

Comptabilisées au chapitre 012, elles se chiffrent à **1,7M€**

- Traitements bruts titulaires : 554 K€ (500 K€ en 2021)
- Traitements bruts contractuels : 314 K€ (334 K€ en 2021)
- Traitements bruts autres personnels (CPI, agents mise à disposition,...) : 102K€ (87k€ en 2021)
- Régime indemnitaire (RIFSEEP, Primes de transports) : 250 K€ (233 k€ en 2021)
- Charges sociales : 447 K€
- Primes des assurances du personnel : 60 K€ (46k€ en 2021)

b) Les recettes

Comptabilisées au chapitre 013 Atténuation de charges, elles s'élèvent à **154 K€** (342k€ en 2021)

Il s'agit de la participation des financeurs sur les différents programmes Eco tourisme, LEADER, OPAH, Expérimentation Foncier incendies, prévention déchets, remboursement d'assurance, etc.

Des recettes d'années antérieures sur ce chapitre n'ont pas encore été perçues, elles devraient être versées en 2023 et s'élèvent à **287K€**.

Il s'agit des programmes suivants :

- **OPAH** : reliquat attendu de **144 496€** pour les années 2020, 2021 et 2022

- **LEADER** : reliquat attendu de **62 737€** de 2021 et **48 319€** pour l'année 2022
- **Chargée mission prévention déchets** : **23 666€** pour l'année 2021/2022 (de mars à mars)
- **Chargée de mission expérimentation foncier/incendie** : dernier versement attendu de **8 400€** pour l'année 2021/2022

2. Bilan OM/Tri

2.1 Activité OM/Tri :

- le **gisement de déchets** (tout confondu) produit par la Communauté de communes a légèrement diminué en 2022 par rapport à 2021 (-2%).

-le **volume enfoui** (provenant ménages et la déchetterie) a légèrement augmenté (4992.03) + 0.42% par rapport à 2021.

-le **taux de tri** a diminué de 2 points : **41%** (ménages + déchetterie contre 43% en 2021), alors que le tri des ménages représente 28% des flux triés et a augmenté par rapport à 2021, il faudra donc se concentrer sur le tonnage divers issu de la déchetterie pour une meilleure revalorisation et sur une campagne de communication importante en 2023 pour encourager la hausse du tri des ménages.

➤ **Flux emballages : + 1.34 %***

➤ **Flux verre : + 0.39%***

➤ **Flux papier : - 52%***

➤ **Flux cartons : + 80%***

**Par rapport à 2021*

2.2 Actions en faveur de la réduction des déchets :

2.2.1 Accompagnement, Animation et communication

Le poste de chargé de mission prévention est resté vacant durant 7 mois en 2022. De ce fait les actions menées sont peu nombreuses.

-Une campagne de communication s'est déroulée aux mois de novembre et décembre pour rappeler les consignes de tri des 3 flux de tri et sensibiliser à trier plus et mieux. Cette campagne a donné lieu à une distribution de flyer Mémo tri en boîte aux lettres, un affichage dans les lieux d'intérêts du territoire, une campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux et des insertions presse.

-Plusieurs communications sur les réseaux sociaux en faveur de la réduction des déchets.

2.2.2 Prévention des bio déchets

391 composteurs individuels ont été distribués sur le territoire.

La prévention des biodéchets est un des axes du 2nd plan de prévention pour lequel une étude a été lancée afin d'arrêter un scénario d'action sur le territoire. Cette partie est développée également dans la partie **orientations 2022** du présent document.

2.3 Quai de transfert à usage interne

Le quai de transfert à usage interne réceptionné le 31 janvier 2020 situé sur la route de Ghisoni au LD Alzitone était utilisé en 2021 pour stocker le flux carton afin d'optimiser les transports vers le repreneur. En 2022, cette infrastructure n'a pas été utilisée car l'usage d'un point de rupture de charge n'était pas pertinent. En effet le nouveau prestataire du SYVADEC responsable du conditionnement du tri sélectif est situé à proximité du territoire de la communauté de communes.

En 2023, dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale des professionnels qui nécessitera des collectes dédiées, cette infrastructure pourra être utilisé en point de rupture de charges puisqu'il dispose d'une borne de pesée, nécessaire à la génération des facturations liées à la future redevance.

2.4 Atelier économie circulaire

La construction de l'atelier économie circulaire (anciennement nommé atelier bois) est terminée. Le montant des travaux s'élève à 224 k€ HT financé en partie par le Ministère de l'Ecologie dans le cadre de la convention TEPCV.

Les travaux de VRD en 2022 non compris dans les travaux effectués car non compris dans les financements eu égard à l'enveloppe accordée, la demande de financement devra être effectuée en 2023.

De même, le rendu de l'étude menée en collaboration avec la CAPI (association Corse initiative) afin de définir les modalités de fonctionnement les plus efficaces pour acter sa mise en service a été retardé pour des raisons qui incombent à la CAPI. Les résultats sont attendus pour le 1^{er} trimestre 2023.

Cet atelier situé sur la zone artisanale de Ventiseri, sera attenante à la Ressourcerie situé sur la parcelle voisine. Pour mémoire, le foncier a été acquis en 2020 par la CCFC avec financements.

2.5 Ressourcerie

La mission de maîtrise d'œuvre pour la création du bâtiment a pris du retard en raison de la crise sanitaire et du manque de moyens humains en interne à la CCFC pour le suivi de ce dossier.

Le permis de construire a été déposé et accepté le 8 décembre 2021, une demande de financement devra être faite pour l'opération de construction évaluée à 1,2M€ HT.

Cependant l'Ademe Nationale demande une étude supplémentaire malgré la validation de l'Ademe de Corse (qui avait produit elle-même une étude favorable sur la pertinence de la création d'une ressourcerie sur notre territoire) et la cote part de financement de l'Ademe a été revue à la baisse. Il faudra donc se rapprocher de différents financeurs et entre en négociation avec l'Ademe concernant cette étude supplémentaire demandée.

La phase Projet doit être validée, parallèlement une étude est en cours en collaboration avec la CAPI et l'Ademe pour évaluer le coût de fonctionnement, le mode d'exploitation (concession, marché, régie,...) et les filières qui pourront y être exploitées.

3. Activité Recycleries

3.1 Flux recycleries

Pour mémoire, 20 filières de déchets sont proposées aux administrés de la communauté des communes.

Deux recycleries sont présentes sur le territoire, l'une à Prunelli di Fiumorbu, gérée en régie, et l'autre à Travu, Commune de Ventiseri, gérée par le SYVADEC, puisque les communes de Chisà et Ventiseri adhéraient à ce Syndicat avant d'intégrer la Communauté.

- La recyclerie de Travu est ouverte tous les jours sauf le mercredi et le dimanche.
- La recyclerie de Prunelli est ouverte tous les jours sauf le dimanche.

➤ Accès à la déchetterie de Prunelli en 2022 :

	Particuliers	Professionnels	Administrations	Prestataires	TOTAL
Total	17 237	437	505	814	18 993 (17 643 en 2021)

Les Tonnages collectés sur les 2 recycleries (ensemble du territoire sont les suivants)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emballage	42,34	49,16	104,45	169,08	239,53	334,68	394,59	466,47	472,76
Papiers	72,40	82,52	142,51	142,77	153,97	148,87	114,34	85,32	40,16
Verre	181,96	187,94	273,08	389,81	458,44	477,24	431,31	464,56	466,38
Cartons	40,97	60,76	80,88	143,65	176,64	200,54	186,96	212,24	382,20
Huiles minerales									6,37
Huiles végétales									0,80
DDS									4,25
DEEE	127,17	154,73	174,35	210,01	260,01	269,90	249,23	259,59	216,68
DEA	85,44	141,58	148,80	260,84	347,61	420,83	383,73	466,41	496,38
Végétaux	330,44	241,16	251,42	407,77	553,24	540,55	603,63	651,90	667,81
FER	118,34	130,64	171,13	255,53	327,74	339,28	326,18	357,44	301,56
Gravats	380,46	396,16	419,23	546,86	559,62	634,20	543,64	405,12	70,40
Bois	72,64	59,86	55,47	122,15	155,86	170,37	144,35	122,54	141,08
VHU					140,00	203,22	116,32	56,22	45,58
Polystyrène					2,32	0,60		0,00	0,00
TV Valorisé					31,30	42,80	44,70	86,60	117,54
Textiles					42,22	38,45	29,30	39,60	31,70
Piles		0,26	0,54	0,02	0,32	0,22	0,24	0,24	0,24
Néons									0,14
Pneus	14,24	4,60	3,32	8,56	11,12	6,74	12,30	18,58	6,74
Cartouche encre	0,08	0,06	0,08	0,04		0,29	0,04	0,05	0,02
Total valorisé territoire	1466,48	1509,43	1825,26	2657,09	3459,94	3932,24	3591,78	3692,88	3468,79
Total valorisé 2 déchetteries	1128,81	1129,05	1224,34	1811,78	2431,36	2770,91	2458,58	2464,29	2107,29
Tout Venant	600	538	534,08	623,82	699,48	695,25	544,40	649,07	552,02
% Tout Venant / TT	8,25%	7,36%	8,03%	8,11%	8,11%	7,75%	6,62%	7,49%	6,52%
OMR	5000	5000	4281,46	4408,54	4462,70	4342,09	4084,48	4321,76	4440,01
STOC OMR + DIVERS	5600	5538	4815,54	5032,36	5162,18	5037,34	4679,62	4970,83	4992,03
DMA	7273	7308	6648,92	7695,05	8626,80	8969,73	8229,49	8668,57	8460,82
Tonnages Tri ménages avec cartons	337,67	380,38	600,92	845,31	1028,58	1161,33	1127,20	1228,59	1361,50
Tri global	23,00%	24,23%	27,58%	34,60%	40,16%	43,84%	43,57%	42,60%	41,00%
Déchetteries hors tri collecte	1129,97	1132,60	1232,34	1817,38	2436,04	2770,91	2458,58	2479,07	2659,31
% Tri des ménages	6,33%	7,07%	12,31%	16,09%	18,73%	21,10%	21,63%	22,14%	23,47%
kg/an/hab OMR+DIVERS	446	441	383	401	411	401	361	383	382
kg/an/hab emr jrm verre carton	26,9	30,3	47,8	67,3	79,3	89,5	86,9	94,7	104,3
KG DMA / hab	579,01	581,80	529,33	612,61	686,79	714,09	634,45	668,30	647,89

3.2 Problématique des gravats :

3.2.1 GRAVATS AMIANTES EN DECHETTERIE

Depuis le mois d'octobre 2021, la déchetterie de Prunelli s'est résolue à ne plus accepter de flux gravats (particuliers ou professionnels) en raison de la présence régulière de déchets dangereux dans le gisement. Pour mémoire en 2021 **la prise en charge de seulement 2 bennes de gravats identifiés a coûté à la collectivité la somme de 40 800€.**

En effet, suite à de nombreux contrôles effectués chez le repreneur agréé, des gravats en provenance de la déchetterie intercommunale se sont révélés positifs à l'amiante et ont nécessité une prise en charge par une entreprise spécialisée afin de faire évacuer ces déchets amiantés vers une unité autorisée à Belgarde.

Ces coûts exorbitants non subventionnés ne pouvaient être supporté par la collectivité.

En 2023, il conviendra de réfléchir au rétablissement sécurisé de cette filière en déchèterie.

Il est à noter qu'une entreprise privé agréée reprend depuis 2022 les gravats gratuitement pour les particuliers sur la commune de Ghisonaccia.

3.2.2 ASSIGNATION EN REFERE DE L'ENTREPRISE FRANCISCI-GRAVATS AMIANTES

Concernant ces gravats amiantés, l'entreprise Francisci Travaux public, agréée pour la reprise des gravats inertes, et prestataire de la CCFC, s'est vue assignée en justice aux fins d'expertises par une entreprise dans le cadre d'un chantier contrôlé et dont les remblais contenaient des gravats amiantés.

L'entreprise Francisci avait vendu ces gravats à l'entreprise responsable du chantier.

De ce fait l'entreprise Francisci a assigné en référé tous les apporteurs de gravats qu'elle a accueilli sur son site, dont la CCFC.

L'entreprise Francisci a été débouté mais a fait appel, la CCFC a cette fois été déboutée (sur le référé concernant l'expertise et non au fond du dossier) et s'est pourvue en cassation. La procédure est en cours.

3.3 Activité Bennes à Monstres :

A la demande des municipalités, des bennes à monstres sont installées à l'attention des villages de l'intérieur.

En 2022, la Comcom a mis en place 118 bennes (121 en 2021) qui ont permis de collecter 201 Tonnes de déchets (200 en 2021).

3.3 Véhicule hors d'usage.

En plus de ces flux, 38 véhicules hors d'usage ont été traités en 2022 (63 en 2021).

Un service commun a été voté en décembre 2021 pour répondre aux préconisations de la chambre régionale des comptes afin de continuer d'assurer ce service dans un cadre juridique sécurisé.

3.4 Facturation du service de la déchetterie

Les services de la déchetterie sont payants pour les professionnels depuis 5 ans. Seuls les flux qui occasionnant des dépenses à la collectivité sont considérés. Le montant facturé en est fixé au cout exact généré pour elle.

Au total, la somme de prestations appelées en 2022 s'élève à 9 810€ (contre 11 037€ € en 2021) pour un total approximatif de 45 entreprises.

4. Piscine

Inscrite dans les compétences communautaires depuis le 17 juillet 2014, le nombre d'accès enregistré sur 2022 est en baisse, 1 600 accès (2 552 accès en 2021).

L'année 2022 a connu plusieurs pannes de chaudière (gérée par la cité scolaire) entraînant une baisse de la température de l'eau et des fermetures répétées.

Les recettes pour 2022 s'élèvent à 23 965€ (contre 6 380€ en 2021 **NB : un reliquat d'années antérieures a été perçu pour un montant de 9 388€**).

Pour mémoire, les tarifs pour les particuliers sont de 2.5€/accès, 20€ pour 10 accès.

Les tarifs sont de 33€/h pour les associations, puis au prorata des lignes d'eau réservées.

Les ALSH n'ont que très peu fréquenté la piscine en raison des pannes répétées et de la température de l'eau incompatible avec l'utilisation par des enfants.

Le déficit annuel s'élève en moyenne à 45k€/an de fonctionnement concernant cette activité.

5. Programme d'équipement DFCI

Réception des travaux de la tranche 3.

L'Etat (DDTM) finance depuis 3 ans une tranche de travaux.

Nous bénéficions également du soutien (mécénat de Total Corse)

En 2020, le marché de travaux a été signé pour 220 k€ HT, financés à 98% (DDTM+TOTAL CORSE) ces travaux n'ont pas encore été réceptionnés et comprennent :

- 6 cuves DFCI posées et mises en eau à Pietrosu, Serra (x2), Ghisoni, Ventiseri, Vezzani
- 1 bâche souple posée et mise en eau à Chisà
- Rénovation de 2 bassins à Ghisoni et Prunelli
- Une autre tranche de travaux est prévue pour 2022 détaillée dans la 2^e partie du document.

6. Protection des zones habitées contre les incendies – Interface

La phase d'identification des zones d'implantation des interfaces a laissé place, pour 2022, à la phase de montage, validation et transmission des dossiers de Déclaration d'Intérêt Général d'Urgence (DIGU) nécessaires à leurs réalisations, l'identification des financements, et la réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Les 4 dossiers DIGU envisagés ont été finalisés (nouvelles visites terrains, cartographies, rédaction) puis validés par les conseils municipaux des communes concernées, Pietrosu, Lugo-Di-Nazza, Ghisoni et San Gavino Di Fium'Orbu, entre avril et mai 2022. Ces mêmes dossiers ont été ensuite validés par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu le 1^{er} Juillet 2022.

Cette phase de validation des dossiers a ensuite permis la transmission, mi-juillet, des dossiers en préfecture en vue de leur instruction.

La DDT a informé la Communauté de Communes que les 2 conditions d'éligibilité : OLD réalisées sur le territoire de chaque commune et sources de financement établie, ne figuraient pas aux dossiers et que les dossiers ne seraient soumis pour avis qu'une fois complétés.

A l'issue de pourparlers, diverses réunions ont eu lieu dont une ultime réunion technique entre le service instructeur de la DDT, des représentants du GTT et la Communauté de

Communes, en octobre 2022, formalisant le fait que les 4 dossiers de DIGU étaient validés sur le principe.

Pour autant, en complément, 3 éléments devaient être apportés pour que les dossiers aboutissent aux arrêtés préfectoraux, et ce malgré les accords initiaux :

- La justification de la réalisation des OLD sur les secteurs d’implantation des interfaces
- Une source de financement établie
- La justification de l’urgence et du péril imminent.

S’agissant des OLD, un travail avait été mené avec l’ODARC en amont pour apporter les cartographies d’état des lieux des OLD afin que les membres présents puissent juger du degré de réalisation des OLD.

La Communauté de Communes a pu répondre à la seconde condition d’éligibilité relative à une source de financement établie, en justifiant de la réalisation des travaux par la CDC.

Il est tout de même utile de préciser que la participation de la CDC est exceptionnelle du fait du caractère expérimental du projet. Ce projet, s’il est réalisé et efficace, est dédié à être généralisé sur d’autres territoires. Si tel est le cas, la CDC n’aura pas les moyens suffisants pour renouveler sa participation active. C’est pourquoi, il reste important de continuer les démarches pour que le projet d’interface puisse prétendre à un financement au titre de la DETR. C’est en ce sens que la Communauté de Communes poursuit son action.

En complément des 4 projets d’interfaces actuellement en cours, les préconisations du GTT envisageaient une 5^e interface sur la commune de Prunelli Di Fium’Orbu, à l’appui d’une étude scientifique portée par l’Université de Corse.

La finalisation de la convention avec l’Université de Corse ayant pris un peu de retard pour des questions d’organisation interne à l’Université, l’étude en elle-même a été, de fait, également retardée.

Pour autant, la Communauté de Communes et le GTT ont tout de même commencé à travailler sur l’identification d’une zone d’implantation de l’interface ; zone qui sera à modifier ou conforter en fonction du rendu de l’étude. Et l’Université a débuté son travail en décembre 2022.

Enfin, en parallèle du travail de fond, l’expérimentation interface menée par la Communauté de Communes a suscité un certain intérêt de la Collectivité de Corse qui souhaite s’attacher à la thématique de la prévention incendie et l’aménagement du territoire.

A ce titre, la Communauté de Communes a été amené à présenter l’expérimentation interfaces dans son objectif de prévention du risque incendie et son avancée au sein de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l’Aménagement du Territoire et de l’Environnement (CDENATE) de la CDC.

La participation de la Communauté de Communes à cette commission a ensuite été renouvelée lors du travail relatif au Plan de Protection des Forêts et de l’Espace Naturel contre les Incendies PPFENI actuel (2013-2023) et à venir (2023-2033).

7. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation

Cinq items constituent notre schéma de mutualisation :

- **L'instruction des actes d'urbanisme :**

Le nombre d'actes instruits en 2022 s'élève à 1024 actes (1200 actes en 2021).

Le fonctionnement et les tarifs des actes d'urbanisme sont basés sur des « équivalents permis de construire (EPC) selon la nature de l'acte.

Le service est composé de 2 instructeurs du Droit des sols.

- **Assistance administrative aux communes :**

Aide sur la passation de marchés publics, demande de financements, soutien à la gestion administrative et financière, rédaction d'actes administratifs, procédures d'abandon manifeste ou encore biens sans maître.

25% d'1 ETP est affecté à cette mission.

Le service est utilisé par l'ensemble des communes membres.

- **Événementiel**

La mise à disposition et la maintenance du matériel sont assurées par l'IMPRESA (entreprise d'insertion).

Le service est aujourd'hui bien en place de donner satisfaction aux utilisateurs. En 2021, le matériel a été utilisé 91 fois : (68 fois en 2021)

Demandeurs	Nombres de mises à disposition du matériel
Mairies et associations	53
particuliers	38
total	91

Navette mobilité des personnes :

Une navette est à la disposition des communes. Elle permet le transport de 8 personnes et peut être utilisée pour le transport de personnes à mobilité réduite.

2 communes ont utilisé ce service en 2022.

8. Plan intercommunal de sauvegarde

Un chargé de mission a effectué pour le compte des communes membres les plans communaux de sauvegarde.

Fin 2019 tous les PCS obligatoires ont été réalisés.

L'objectif est d'aboutir en 2023 à l'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde.

9. Programme Leader

Officiellement validée depuis avril 2016, nous avons signé la convention avec la Collectivité de Corse le 6 mars 2018 et ce jusqu'en 2025.

Cité par les institutions, observateurs et professionnels du tourisme insulaire qui y voient un modèle à suivre, le réseau Ecotourisme en Corse Orientale fait preuve d'une belle vitalité, s'appuyant sur l'implication des acteurs professionnels et habitants du territoire. Lauréat d'un appel à projet de l'Ademe, un financement complémentaire en soutient l'animation jusqu'en 2023 avec une chargée de mission dédiée à l'animation du Réseau Ecotourisme

▪ Accompagnement des porteurs de projet

Les dépenses de fonctionnement engagées depuis le début de cette action sont prises en charge, à hauteur de 90% (+ 15% des dépenses salariales pour les frais de fonctionnement), par les crédits affectés à ce programme.

Dans le cadre du programme Leader, des conventions ont été signées pour un montant d'environ 3 millions € d'aide financière (CDC + Feader). Cela mobilise l'enveloppe initiale, le reliquat des autres GALs non fonctionnels et nous sommes aujourd'hui en « *surprogrammation* ».

L'accompagnement de nouveaux porteurs de projet a été suspendu et l'animation se concentre sur le suivi des projets initiés et l'instruction des demandes de paiement.

▪ Animation du réseau Ecotourisme en Corse Orientale

La convention 20COC0114 avec l'Ademe prévoit le financement des actions d'animation, accompagnement et communication de l'Ecotourisme Corse Orientale.

Le réseau réunit 66 adhérents (guides, hébergeurs, restaurateurs, artisans, producteurs) engagés à travers une charte composée de 8 critères de préservation de la nature et culture. Les adhérents se rencontrent chaque année en hors-saison lors de deux grandes occasions : **les journées de rencontres et les ateliers thématiques.**

Deux journées de rencontre ont été organisées :

- 7^{ème} journée rencontre ; le 5 avril 2022

9h30 - 10h30 : Visite ecogîte Carbonaccio (en cours d'écotourisme)

Isolation chaux/chanvre, phytoepuration, bois local, autonomie électrique et thermique...

10h30 - 12h : Bilan & perspectives Ecotourisme

Adhésions / Outils communs / Plan de communication / Accueil stagiaire / Events & partenariats...

12h - 14h : Buffet sur place

14h - 16h30 : Visite de l'exploitation d'agrumes Les Saveurs de Jeanne, Liguizzetta

L'évènement a réuni 25 participants.

- 8^{ème} journée rencontre ; le 28 octobre 2022

9h30 - 10h30 : Visite ecogîte Le Moulin Bio, Solaro

10h30 - 12h : Bilan & perspectives écotourisme

Nouveaux adhérents / Passeport de l'éco voyageur / Évènementiel / Eductour / Communication

12h-14h : Buffet sur place

14h - 16h : Visite étang de Palu

Découverte zones humides avec Marion Couture (Terra Vivu) et de la pêche locale avec Julien Cugurno

L'évènement a réuni 17 participants.

Deux ateliers hivernaux ont été organisés :

- Atelier Programme SEIZE de l'AUE ; le 16 novembre 2022

Animateurs : Nicolas Puginier du CPIE – A Rinasctà et Léa Maspeyrat de l'Ademe.

- Comprendre les consommations d'énergie
- Connaître les actions à mettre en place pour réaliser des économies d'électricité
- Installer des kits de mesure et effectuer des suivis de consommations
- Accompagner les participants dans les différents dispositifs d'aides mobilisables

- Atelier Initiation à l'ornithologie et découverte des zones humides ; le 25 mars 2023

En collaboration avec la CdC (Collectivité de Corse), le Conservatoire du littoral et le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels Corse), la matinée ouverte tout public a réuni une cinquantaine de participants dont 10 adhérents du réseau d'écotourisme.

Des **outils d'accompagnement** sont à la disposition des adhérents du réseau :

- 70 classeurs d'accueil (supports de valorisation et sensibilisation de la Corse Orientale en français et anglais)
- 3700 livrets de sensibilisation (eau & énergie, déchets, faune & flore, langue, éco-randonneurs, découverte des éco-séjours)
- Des incitations au geste de tri
- 215 plaques dibond pour affichage extérieur
- 2600 autocollants pour poubelles d'intérieur + « stop pub » pour boîtes aux lettres
- 1500 fiches « 10 FATTI PER A NATURA » (10 bons gestes pour devenir un éco-voyageur)
- 100 livrets de recettes DIY de produits nettoyants écologiques
- Cartes écotouristiques qui référencent les membres engagés

Le réseau a également renforcé ses **partenariats en participant à diverses actions collaboratives** :

73 expériences et 22 hébergeurs engagés dans l'Ecotourisme Corse Orientale sont référencés sur le site de VAOLO,

- 1 épisode de podcast, 1 vidéo reportage faune et paysages de Corse Orientale ont été publiés et relayés sur les réseaux des @globeblogueurs

La promotion du réseau s'est avérée efficace notamment grâce au travail d'optimisation du référencement du site internet et de création de contenu sur les réseaux sociaux qui comptent une communauté d'environ 7 550 abonnés (Facebook et Instagram). De plus, de nombreux articles dans les magazines et journaux sont parus (Corse Matin, Le Petit Bastiais, Quà...).

Le réseau a été mis en avant lors de différents **événements** :

- Fiera di u turismu campagnolu (foire de Filitosa) :
05.08.22 : Intervention et présentation de la stratégie / élus & professionnels
6.08 et 7.08.22 : Animation du stand et présentation de la démarche / tout public
- DefisTour avec l'association Defismed
19.08.22 : une matinée « en immersion dans la vie d'un berger » qui a réunie une vingtaine de participants de Corse et d'ailleurs
- 2ème édition des Ateliers du Tourisme Durable :
28.11.22 à l'Animu Porto Vecchio / participation aux conférences et rencontres
- 2ème édition des Rencontres « L'écotourisme, c'est dans notre culture ! »
7.12 et 8.12.22 au Parc Phoenix à Nice : Intervention et présentation de la démarche + discussions autour des collaborations possibles pour 2023

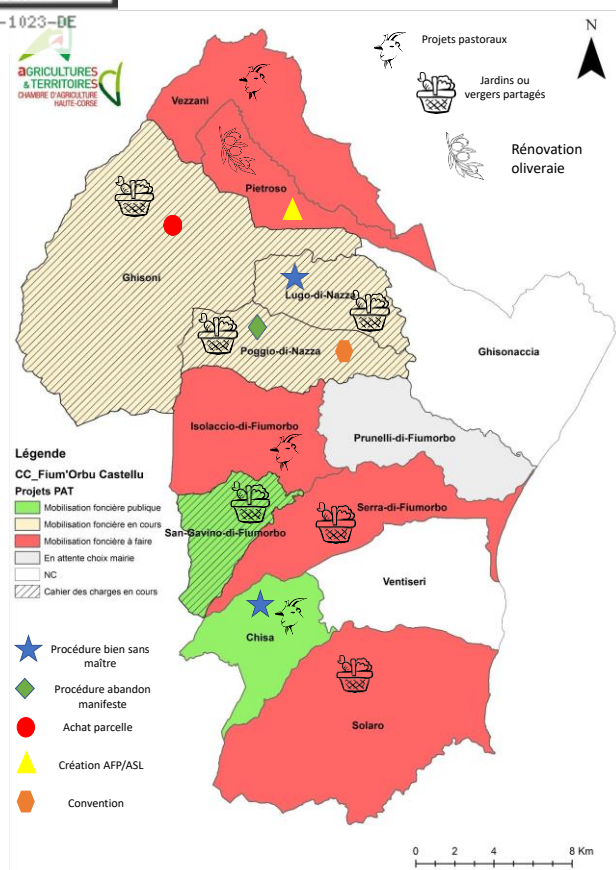
10. Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le projet alimentaire territorial « mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu » a été initié en janvier 2020 suite à l'élaboration d'un DOCOBAS de 2017 à 2019.

« PAT montagne »

Mise en œuvre d'une démarche de reconquête de l'espace par l'activité humaine orientée vers le piémont et la montagne pour répondre à différents enjeux : prévention incendie des zones habitées, enjeux paysagés, qualité de vie et fixation des populations dans l'intérieur, création de lien social et de valeurs ajoutées économiques. L'objectif étant de favoriser l'aménagement des terrasses pour l'installation de jardins et vergers familiaux et le développement du sylvopastoralisme grâce à un accompagnement sur la mobilisation foncière et la définition des cahiers des charges pour les travaux nécessaires à la préparation des espaces (prestataire : chambre d'agriculture – soutien DRAAF et Ademe).

En 2022, chaque village a pu avancer, à des rythmes différents selon les situations foncières.



« PAT plaine ».

Dimension supplémentaire que le conseil communautaire a souhaité développer avec pour objectif de diminuer les dépendances alimentaires, proposer une bonne qualité alimentaire et expérimenter des systèmes résilients face aux aléas climatiques.

4 communes volontaire (Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Ventiseri) ont choisi de remettre en production maraîchère (agroécologique) des parcelles agricoles sous-utilisées pour lesquelles une définition des besoins techniques et financiers a été réalisée (prestataire privé – soutien DRAAF).

2022 a permis la signature des conventions financières (DRAAF, CdC) pour la réalisation des investissements (par les communes) et la continuité de l'animation (comcom).

11. Plan paysage

Démarrée en avril 2021, cette démarche a pour objectif de planifier de façon volontaire des actions en faveur du paysage à partir d'une vision partagée du territoire. Parce que le paysage, c'est l'identité du territoire ainsi que la qualité du cadre de vie, le plan paysage permet d'accompagner les nombreux projets en cours et d'anticiper les effets du changement climatique sur les paysages et le cadre de vie.

De nombreuses réunions, étude terrain, temps de concertation ont eu lieu en 2022 en étroite collaboration avec chaque commune.

Le comité de pilotage d'octobre 2022 a permis la présentation du diagnostic du territoire, la définition des enjeux et des objectifs qualitatifs paysagers, la présentation des études réalisées sur les sites Projet et de la stratégie globale.

15. Habitat Durable :

La convention **OPAH-RR** pour 3 millions d'euros de soutien financier a été signée en Mars 2017 avec la CTC, le Conseil Départemental, l'Etat et l'Anah pour une durée de 5 ans. Un avenant à cette convention a été co-signé durant l'année 2022 afin de proroger le dispositif d'une année supplémentaire (pour une échéance au 28/02/2023).

Le mode de fonctionnement choisi par la Communauté était de ne pas faire appel à un prestataire pour ce dispositif, mais plutôt de procéder à une embauche sur un poste de chargé de mission, permettant la mise en place d'un guichet unique de la rénovation.

L'équipe d'animation de l'OPAH-RR qui s'était étoffée avec le recrutement d'un chargé de mission (grade ingénieur) en Décembre 2020 évolue au cours de l'année 2022 avec une nouvelle composition : un Chef de projet OPAH-RU / ORT à compter du 1^{er} Avril 2022 et un chargé de mission OPAH-RR.

Au cours de l'année 2022, le service ayant subi une rupture d'animation de Mars à Juin, le bilan chiffré fait état de :

- 36 dossiers déposés et agréés par l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RR,
- 50 dossiers terminés et soldés.

Tableau détaillant la répartition des dossiers notifiés par type de travaux :

27-20230321-1023-DE

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL			
Nombre dossier PO Très Modeste	INTERVENTION LOURDE		0	0	0	0	0	1	1	0,5%	82,9%
	AMELIORATION	AUTONOMIE	3	8	9	8	26	12	66	34,2%	
		ECONOMIE D'ENERGIE (>25/35%)	6	8	20	15	22	15	86	44,6%	
		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
	HABITER MIEUX AGILITE (TRAVAUX SIMPLES)			3	4				7	3,6%	
Nombre dossier PO Modeste	INTERVENTION LOURDE		0	1	1	0	0	1	3	1,6%	14,0%
	AMELIORATION	AUTONOMIE	0	1	1	2	6	2	12	6,2%	
		ECONOMIE D'ENERGIE	0	2	2	0	2	2	8	4,1%	
		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
	HABITER MIEUX AGILITE (TRAVAUX SIMPLES)			1	3				4	2,1%	
Nombre dossier PB	INTERVENTION LOURDE		0	0	0	0	0	0	0	0,0%	3,1%
	AMELIORATION	AUTONOMIE	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
		ECONOMIE D'ENERGIE (>35%)	0	0	0	0	2	3	5	2,6%	
		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
		REHABILITATION (ID>0,35)	0	0	0	0	1	0	1	0,5%	
		RSD / DECENCE	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
		TRANSFORMATION USAGE	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
	CONVENTIONNEMENT	LOYER INTERMEDIAIRE	0	0	0	0	0	3	3	1,6%	3,1%
		LOYER SOCIAL	0	0	0	0	3	0	3	1,6%	
		LOYER TRES SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
TOTAL			9	24	40	25	59	36	193		

Tableau dressant le bilan chiffré de l'OPAH-RR à la fin de l'année 2022 :

Montant travaux HT	Montant travaux TTC	Montant subvention Anah	Montant subvention ASE	Montant subvention CCFC	Montant subvention CdC	Total subvention OPAH-RR
2 026 857,46 €	2 174 772,09 €	884 793 €	120 092 €	171 692 €	367 039 €	1 543 616 €

Comme convenu initialement à la création du « guichet unique », l'aide à l'ingénierie (équipe opérationnelle) est depuis l'année 2020 répartie sous convention entre les partenaires de l'OPAH-RR, prenant le relai de l'ADEME ayant participé à son financement via la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique jusqu'alors.

Le nombre de dossiers déposés et soldés au cours de l'année 2022 confirme la dynamique entamée et justifie la demande de prorogation d'un an de cette OPAH-RR ainsi que la mise en place d'une OPAH-RU à venir.

Cette question sera développée dans les orientations 2023 du présent document (2^e partie).

16. Compétence tourisme

En 2022, le montant de la taxe de séjour votée au réel prélevé s'élève à 385 265€ dont 74 548€ doivent être reversés à l'ATC au titre de la taxe additionnelle pour les années 2020 à 2022 (non encore titrés par l'ATC) (TS 2021 : 236 219€), ce qui représente une augmentation de 149k€, pour rappel la recette de la TS doit couvrir les dépenses de notamment de fonctionnement du Budget annexe de l'Oti et servir à promouvoir le tourisme, ce qui n'a pas été le cas en 2022 puisque les dépenses de fonctionnement de l'OTi en 2021 représentent 288 433€.

Il faudra mettre l'accent sur le contrôle et l'accompagnement des professionnels du tourisme concernant leur déclaration de taxe de séjour et procéder au besoin à des mandatements d'office prévus dans la délibération de création de la taxe.

17. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE-Etat) et Contractualisation avec les Territorialisations des territoires (CDC)

- **CRTE** : Par circulaire en date du 20 novembre 2020, le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, **un projet de relance et de transition écologique** à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent aux besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Après une première convention d'initialisation formalisée le 8 novembre 2021, la communauté de communes a signé le contrat final le 31 janvier 2022. Le projet de la communauté de communes s'articule autour de deux axes stratégiques :

- pour une meilleure résilience écologique du territoire
- pour un territoire attractif proposant un cadre de vie qualitatif pour toutes et tous

Chaque commune a pu ainsi valoriser les actions en projet pour les 5 années à venir qui répondent à ces objectifs.

Un tableau de bord présentant l'ensemble des projets du territoire a été proposé pour un suivi en commun avec la préfecture.

- **Contractualisation avec les Territoires** : La Collectivité de Corse a initié un projet de contractualisation avec les territoires de Corse. Il consiste en la mise en place d'une nouvelle gouvernance transversale pour les territoires. Elle souhaite faire émerger une stratégie commune à travers une approche globale, durable et intégrée, permettant de tendre davantage vers un objectif d'équilibre territorial, à l'échelle de

Elle se concrétise par la formalisation d'un contrat de territoire qui s'attachera à faire converger les priorités de développement des territoires et celles portées par la Collectivité de Corse, par le biais de ses politiques publiques.

Pour ce faire, il s'agit d'avoir une réflexion préalable commune avec les territoires, d'établir une concertation et un dialogue en amont des différents projets et de mettre en place des priorités tout en offrant une plus grande visibilité aux bénéficiaires concernant les dispositifs existants et les moyens de les mobiliser.

Une première réunion de présentation a eu lieu en 2022 pour présenter le projet. La CDC attend maintenant une projection des projets à 3 ans de la CCFC avec un chiffrage qui doit être présenté 1^{er} semestre 2023, la CCFC doit programmer des réunions de travail pour présenter une programmation.

18. Mobilités

- **La compétence mobilité**

La CCFC s'est saisie de la compétence mobilité au cours de l'année 2021. En effet, selon les dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 Décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), les communautés de communes devaient se prononcer sur la prise de la compétence « mobilité » avant le 31 mars 2021 (initialement le 31 décembre 2020).

L'élaboration d'un schéma territorial / plan de déplacement a été évoqué mais pas de délibération prise en ce sens pour l'instant.

Un recensement des besoins des communes pour les navettes a été réalisé.

- **Politique cyclable**

Vision stratégique

Le schéma vélo n'a toujours pas été validé en conseil communautaire.

Il définit les grandes lignes d'une vision du territoire et donne un cap général aux différents projets d'aménagements cyclables qu'ils soient portés par les communes ou la communauté de commune.

Ce schéma n'est pas suffisamment détaillé techniquement pour permettre de répondre aux appels à projets nationaux sur les aménagements cyclables. Ainsi il va être nécessaire de lancer une première phase de maîtrise d'œuvre (AVP) sur les aménagements considérés comme prioritaires afin d'avoir les éléments techniques suffisants pour une recherche de financement. Ensuite, un des principaux coûts du projet du Spassi Verde concerne la passerelle au-dessus du Fium'Orbu et la piste cyclable qui rejoint les deux pôles générateurs d'activité avec notamment la cité scolaire et la future école des arts. Une demande officielle d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la CDC a été déposée par la Communauté de communes. Pour l'instant, pas de réponse des services.

Service de location longue durée de vélo à assistance électrique

Après plusieurs appels d'offres infructueux, le service est enfin opérationnel depuis avril 2022. Véritable succès auprès des habitants avec plus de 100 personnes sur liste d'attente, nous en sommes aujourd'hui à la seconde session de location (tous les 6 mois ou 1 an selon le contrat initial). Pour rappel, une flotte de 40 vélos à assistance électrique est mise à la location.

Stationnement

La communauté de communes a conseillé les communes sur le mobilier urbain et le choix des emplacements pour favoriser le stationnement vélo sur le territoire. Investissement de faible coût, rapidement opérationnel, cela permettrait de donner une visibilité à l'engagement du territoire sur ces sujets.

Suggestion d'itinéraires de cyclotourisme

La valorisation des itinéraires de cyclotourisme proposés dans le cadre du schéma vélo s'est faite via le site de webmapping cyclo-rando en Corse Orientale.

- **Les sentiers pédestres**

Aménagements

En 2020, suite à l'étude « conception de sentiers thématiques » financée par l'ATC et la DETR, les tracés des itinéraires communautaires ont été validés en conseil communautaire et une inscription au PTIPR demandée afin que la collectivité de Corse puisse en assurer la gestion et l'entretien.

100% de la maîtrise foncière est attendu pour une inscription au PTIPR. En 2021 et 2022, un long travail d'ajustement des tracés lorsque possible, de conventionnement avec des propriétaires privées lorsque identifiables a été lancé et a permis d'avancer sur la maîtrise d'une partie des tronçons.

A la demande de la CDC, nous avons proposé un phasage de l'opération afin de planifier son travail d'enquête terrain en vue de l'instruction.

Les premiers retours de la CdC s'avèrent inquiétants, ils ne considèrent pas que la maîtrise foncière des sentiers est suffisante. Nous attendons l'étude terrain finalisée de la Cdc pour avis contradictoire.

Enfin, pour la boucle de Prunelli, seul sentier éligible au cahier des charges « sentier du patrimoine », une demande de financement a été déposée auprès de la CDC pour bénéficier du soutien à la maîtrise d'œuvre et des financements associés à ce type de label. Le dossier est validé sur le principe par la CdC mais ils attendent la nouvelle programmation Feder pour l'instruire officiellement.

Valorisation

Le site de webmapping cyclo-rando en Corse Orientale est finalisé. Il valorise tous les itinéraires gérés par une collectivité : PNRC, CdC avec le PTITR, Conservatoire du littoral, Communes.

19. SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le Scot est un document de planification urbaine créé par la loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le Code de l'urbanisme.

Un Scot détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages.

Le 8 octobre 2021, le Conseil Communautaire a délibéré pour approuver le lancement de la procédure d'élaboration du Scot sur le périmètre de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu et a proposé au Préfet de Département de fixer le périmètre du Scot identique à celui de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu.

Le 26 avril 2022, le Préfet de Haute Corse a pris un arrêté fixant le périmètre du SCoT, la CFC et les communes ont effectué les démarches de publication. Dans la partie orientations du présent document, il sera développé les démarches à suivre pour avancer sur ce dossier.

20. Compétence GEMAPI

La loi NoTRE a imposé l'intégration de la compétence GEMAPI aux Communauté de Communes.

Dans ce cadre, la CCFC a voté en janvier 2021 deux conventions :

- Une avec le service d'assistance technique de la Collectivité de Corse qui a vocation à apporter une ingénierie territoriale auprès des EPCI dans ce domaine au travers, notamment, de la mise en œuvre des différentes étapes de cette compétence.
- Une seconde avec l'Office d'Equipeement Hydraulique de Corse sur l'échange de données relatives à la compétence GEMAPI.

Une première étape de priorisation des actions sera effectuée en 2023 dans le cadre de ces conventions par le lancement d'une étude spécifique.

21. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études relatives à l'établissement thermal de Pietrapola

Au cours de l'année 2021, la CCFC a modifié ses intérêts communautaires pour y intégrer les études relatives au projet d'hôpital public local et sur les études relatives à la station thermale de Pietrapola, elle a dépensé 7 499€ (dont 5 400€ d'accompagnement dossier hôpital et 2099 € rencontre des acteurs station thermale)

(9 945€ en 2021 étude de faisabilité hôpital et prise en charge des rencontres des acteurs Station thermale).

II. Résultats financiers 2022

Recettes de Fonctionnement :

Au total elles s'élèvent en 2022 à 6 471 226 € (6 131 153€ en 2021), y compris les recettes d'ordre. On constate une augmentation de 340K€ des recettes, s'expliquant principalement par l'augmentation de l'assiette de perception.

Les grandes lignes qui constituent nos recettes fiscales évoluent de la façon suivante :

⇒ **Chapitre 73 :**

- La perception des **impôts directs locaux** (article 73111) représente un total de 728 791€ euros (contre 697 507 € en 2021). **+31k€**
- Article 7382 **fraction TVA** : 856 490 € en 2022 (contre 781 148 €) en 2021). **+75k€**
- Article 7362 reversement **Taxe de séjour** : 384 771 € en 2022 (236 219€ en 2021) **+148k€**
- Article 7331 : **TEOM** 1 276 993 € en 2022 (1 224 615 € en 2021) **+52k€**
- Article 73221 **FNGIR** : 3 904€ en 2022 (3 904€ en 2021) **stable**
- Article 7318 **autres impôts** (TH..) 3 807 € (4 334€) **stable**
- Article 7364 (**paris hippiques**) 3 134€ en 2022 (10 127€ en 2021) **-7k€**

⇒ **Chapitre 74 :**

- Article 74124 Dotations aux intercommunalités : 206 109€ en 2022 (204 286€ en 2021) **stable**
- Article 74126 Dotations compensation groupement de communes : 10 837€ en

2022 (2 730€ en 2021) **+8k€**

- Article 744 FCTVA : 46 320€ en 2022 (26 799 € en 2021) *NB : perception 2^e partie 2021 en 2022* **+20k€**
- Article 74833 compensation CVAE/CFE : 24 583€ en 2022 (98 428€) **-74k€**
- Article 74834 compensation TF : 177 842 € en 2022 (96 087 € en 2021) **+81k€**
- Article 7488 autres participation (Fonctionnement APP Eco tourisme, LEADER) : 25 003€ (45 521€) *NB : non perception subvention Leader 2021 en attente.* **-20k€**

⇒ **Chapitre 013 :**

- Article 6419 remboursement charges de personnel : 154 131 € en 2022 (342 494€ en 2021) *NB : Des recettes d'années antérieures sur ce chapitre n'ont pas encore été perçues (OPAH, Leader, prévention déchets, foncier incendies) elles devraient être versées en 2023 et s'élèvent à **287K€**. Voir détail article 1.9 b)* **-188k€**

⇒ **Chapitre 70 :**

- Article 70688 prestations de service (instruction des actes urbanisme) 124 328 € en 2022 (137 302 en 2021) pour 12 communes instruites **-13k€**
- Article 70632 : prestations de service loisirs (piscine) 31 765€ en 2022 (6 380€ en 2021) **+25k€** (*titres années antérieures pros*)
- Article 7013 vente produits résiduels (rachat ferrailles) : 2 146€ (0€ en 2021 *nouvelles clauses marché*) **+2k€**

⇒ **Chapitre 75**

- Article 7588 : autres produits divers (Déchetterie + soutien CPI)+soutien incitatif SYVADEC) 172 075€ en 2022 (*dont 9k € de déchetterie 46 k€ de soutien Syvadec et 18 k€ de CPI*) (80 893€ en 2021) **+92k€**

⇒ Ainsi que les **opérations d'ordre (amortissement)** pour 295 685€ (258 950 € en 2021) **+37k€**

Dépenses de fonctionnement :

Au total elles s'élèvent à 4 695 931€ en 2022 (4 209 321€ en 2021), y compris les dépenses d'ordre. **+ 486k€**

Cette hausse est due principalement à l'augmentation des charges de personnel (CH

012 (+134k€)) et à l'augmentation des charges à caractère général (CH 011(+163k€))

⇒ **Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 765 483€ en 2022 (1 630 735 € en 2021) en augmentation de 134K€.**

- La revalorisation des salaires liée à la **hausse du SMIC par 3 fois en 2022** (1^{er} janvier, 1^{er} mai et 1^{er} août) en raison de **l'inflation**, à l'augmentation du point d'indice en juillet 2022, ainsi qu'aux revalorisation du régime indemnitaire, avancements de grades (déroulement de carrières, ancienneté, réussites examens professionnels,) représentent à eux seul **+ de 100k€** (en moyenne 2 200€/agent charges comprises).
- L'augmentation s'explique également par le recrutement d'un agent supplémentaire aux services de collecte par rapport aux effectifs de 2021 agent de catégorie C contractuel en milieu d'année (environ 20k€)
- L'augmentation enfin est due à une hausse des cotisations d'assurance du personnel en raison du taux de sinistralité en 2022 (environ 14k€)

⇒ **Les charges à caractère général (chapitre 011) ont augmenté de 163k€ :**
1 387 869 € en 2022 contre 1 224 471 € en 2021 dû principalement à l'augmentation de la TGAP (passage de 30 à 40€/t)

Détail des charges à caractère général des postes les plus importants :

- Le poste prestations de service d'enfouissement des déchets ultimes 465 198 € en 2022 (308 648 € en 2021) **(+156K€)** dû principalement à l'augmentation de la TGAP (passage de 30 à 40€/t)
- Transports et traitement issus des déchets de la déchetterie de Prunelli 31k€ en 2022 (79K€ en 2021) **(-48k€)** *(NB : filières déchets verts et transports métaux en régie)*
- Le poste SYVADEC 98k€ en 2022 (233k€ en 2021) **-135k€** *(régul 2017 à 2019 payée en 2021)*
- Locations immobilières 146k€ en 2022 (87K€ en 2021) **(+59k€ dont 33k€ de piscine)**
- Le poste carburant 154k€ en 2022 (120K€ en 2021) **(+34K€)** dû à la hausse du prix des carburants
- Le poste matériel roulant (pièces camions, réparations, pneumatiques, contrôles

reglementaires) 181K€ (115k€ en 2021) (+66 k€)

⇒ **Chapitre 014 Atténuation de produits :**

- le reversement de la taxe de séjour à l'Oti 238K€. (stable)

Les dotations aux amortissements sont restées stables 573K€.

Résultat fonctionnement 2022

Le résultat de l'exercice en fonctionnement (compte de gestion provisoire) est déficitaire de **167 212 K€** et le résultat solde cumulé, reprenant le résultat des exercices antérieurs, des recettes et des dépenses de fonctionnement est positif et se monte à près **1,7 M€**.

Dépenses d'investissement

En 2022, le niveau des dépenses d'investissement est resté stable, il est de 1,5M€ (dépenses réelles + ordre). (en 2021 : 1,5M €).

Etat de la dette Néant

II. Orientations 2023

La Communauté de Communes aura plusieurs défis à relever au cours de l'année 2023.

En premier lieu un arbitrage sur les priorités doit être défini eu égard aux contraintes budgétaires que va connaître la collectivité au cours de l'année 2023.

En effet, le coût du traitement des déchets ne cessera d'augmenter et un équilibre financier devra être trouvé eu égard aux autres compétences de la collectivité.

En outre, l'évolution des compétences, obligations réglementaires et missions de la CCFC a entraîné une augmentation significative de la charge de travail des services administratifs.

Les principales actions qui seront envisagées par la CCFC en 2023 pourront être les suivantes :

- ⇒ **Le lancement de son 2^e programme de prévention des déchets qui comprend la mise en œuvre de la redevance spéciale pour les professionnels, la mise en œuvre du traitement des biodéchets, l'avancée des actions relatives à l'économie circulaire, l'optimisation des tournées et la relance de la communication sur le tri.**
- ⇒ **L'achat des locaux techniques d'Agnatellu qui nécessitera la conclusion d'un emprunt.**
- ⇒ **Le lancement des travaux de l'Ecole des Arts qui nécessitera la conclusion d'un emprunt permettant le maillage culturel du territoire communautaire, un arbitrage devra être déterminé concernant la salle de spectacles.**
- ⇒ **Le lancement de l'ORT (Opération de revalorisation du territoire) avec notamment la 2^e Opération programmée de l'amélioration de l'Habitat (OPAH- RU)**
- ⇒ **Le lancement de l'étude définissant les conditions d'exercice opérationnel de la compétence GeMAPI sur le périmètre de la Communauté de Communes de Fium'orbu Castellu (CCFC)**
- ⇒ **Renforcement de la stratégie de partenariat financier avec l'Etat (CRTE), la CDC (contractualisation avec les territoires, et l'OEC (convention cadre).**
- ⇒ **La lutte contre les incendies et la protection des zones habitées de montagne avec le choix de la Communauté de Communes comme zone pilote par les services de l'Etat en partenariat avec le Collectivité de Corse et le GIRTEC.**

1. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire

La Communauté de Communes a acté la réalisation de son 2nd plan de prévention déchets. Il se décline en plusieurs priorités.

1.1 Le plan de prévention déchets (PLPDMA)

- Agir sur la performance de tri (Communiquer sur les actions, Sensibiliser le grand public, Harmoniser la communication sur les points de collecte, Sensibiliser les scolaires en partenariat avec le Syvadec, mettre en place un nouveau mode de financement (RS & TI), étudier la mise en place de la collecte en porte à porte pour les bourgs centres, étudier la mise en place de la collecte « au dépôt » avec puçage et contrôle d'accès pour les OMR sur le reste du territoire.
- Agir sur les biodéchets (Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective : cité scolaire, Ephad, CAT et base militaire, sensibiliser les enfants au compostage, continuer à distribuer des composteurs individuels et déployer les aires de collectifs, étudier la mise en place d'une plateforme déchets verts avec broyage, étudier la mise en place du tri à la source des biodéchets pour les habitats verticaux des bourgs centres, étudier la mise en place d'une collecte biodéchets pour les professionnels).
- Agir sur les Déchets d'Activité Économique (Soumettre la Redevance Spéciale aux entreprises et administrations, accompagner les professionnels du BTP à la gestion de leurs déchets en partenariat avec le service habitat durable de la comcom, accompagner les acteurs touristiques du réseau Ecotourisme à une meilleure prévention et gestion des déchets, rechercher de nouvelles filières de valorisation des déchets : huiles de friture, agrumes, gros plastiques, polystyrène etc.)
- Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits (Mettre en place l'atelier économie circulaire, donner une seconde vie aux objets via la ressourcerie : construction de la ressourcerie et définir les modalités de gestion, promouvoir la réparation et le réemploi auprès du public, agir sur des actions globales et transversales, assurer le suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, exploiter les données Compta-coûts)

Dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Local de Prévention de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement : « Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat. » « Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de

concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission ».

Cette commission consultative sera convoquée dans le courant du 1^{er} semestre 2023 et donnera suite à la rédaction définitive du plan et de ses fiches action.

1.2 Filière gravats

Ainsi qu'il a été rappelé dans la 1^{re} partie du présent document, une solution doit être trouvée rapidement pour limiter l'impact écologique du refus des gravats en déchetterie afin de pouvoir de nouveau accepter ces déchets sans payer le prix fort de la problématique des gravats amiantés.

Un exutoire pourrait être trouvé par le biais d'un appel d'offre en ayant recours à un prestataire agréé au désamiantage, à la formation de nos agents de déchetterie, cependant cela pourra entraîner un coût important car aucun exutoire aux déchets amiantés n'est présent en Corse. Il conviendra de chiffrer ce projet afin d'en anticiper les coûts supportés par la collectivité.

Une autre solution pourrait-être de limiter fortement les apports journaliers autorisés des gravats sur site. Le modèle du SYVADEC qui autorise seulement 2 sacs cabas par jour et par passage pourrait être envisagé. Cela permettrait de limiter les risques de réceptionner de l'amiante et de faciliter les contrôles par les agents.

Il est à noter qu'une entreprise privé agréée reprend depuis 2022 les gravats gratuitement pour les particuliers sur la commune de Ghisonaccia.

Le Conseil communautaire statuera sur ces questions.

1.3 La redevance spéciale pour les professionnels

En 2019, la Communauté de communes Fium'Orbu a réalisé une étude destinée à évaluer la pertinence de la mise en œuvre de la redevance spéciale auprès des producteurs non ménagers sur son territoire.

La « RS » sera destinée aux producteurs non-ménagers, soumis ou non à la TEOM, propriétaire ou occupants exerçant une activité économique ou administrative (entreprises, commerçants, artisans, industries, associations, administrations, etc.) implantés sur le territoire.

Cette mesure poursuit plusieurs objectifs :

- Elle évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
- Elle implique les producteurs de déchets non ménagers ;

- Elle préserve l'autonomie des choix organisationnels et techniques de la collectivité ;
- Elle contribue à l'amélioration de la gestion du service de gestion des déchets non ménagers.

En 2023, la CCFC souhaite lancer ce projet et envisage de prendre une délibération actant sa mise en œuvre dès le 1^{er} semestre et une facturation à compter du dernier trimestre 2023.

Pour l'accompagner dans cette opération, elle a mandaté le cabinet d'étude Inddigo. Sa mission est de mettre à jour l'étude réalisée en 2019, d'actualiser les données de base, d'actualiser le fichier de redevables et de proposer une grille tarifaire. L'objectif est de parvenir à déployer la RS pour le mois de septembre 2023.

Les différentes étapes de la mise en œuvre :

1/Consolider le scénario

Constitution du fichier redevables (croisement TOEM et SIRENE)
Affiner le coût du service et définir un mode de calcul de la RS

2/Préparer la mise en œuvre

Réalisation du plan, outils et supports de communication
Réalisation des outils et supports pour la mise en place (convention et règlement)
Communication (réunions publiques...) à la suite du choix politique
Acquisition d'un logiciel de facturation et formation des agents

3/ Réaliser les conventionnements

Rencontre et contractualisation avec l'ensemble professionnels soumis à la RS

4/Préparer le démarrage

Organisation du service collecte
Délibération nouveaux tarifs ajustés pour 2023
Courrier d'information individualisé (tarifs votés, modalités de calcul, de facturation + simulation du montant du PNM)

1.4 Mise en place Atelier Economie circulaire

La construction de l'atelier économie circulaire (anciennement nommé atelier bois) est terminée. Il s'agira pour 2023 :

- 1- d'y intégrer les travaux de VRD (non compris dans les travaux effectués car non compris dans les financements eu égard à l'enveloppe accordée). Une demande de financement doit être votée.
- 2- de définir un modèle de contractualisation entre la Communauté de communes et un acteur de l'ESS.

Une étude est menée actuellement en collaboration avec la CAPI (association Corse initiative) afin définir les modalités de fonctionnement les plus efficaces pour acter sa mise en service. Celle-ci devait être livrée en 2022, mais pour des raisons qui incombent à la CAPI, elle sera finalement livrée au 1^{er} semestre 2023.

Cet atelier est situé sur la zone artisanale de Ventiseri, et sera attenant à la future Ressourcerie situé sur la parcelle voisine. Pour mémoire, le foncier a été acquis en 2020 par la CCFC avec financements.

1.4 Ressourcerie

Le permis de construire a été déposé, une demande de financement devra être faite pour l'opération de construction évaluée à 1,2M€ HT.

Cependant l'Ademe Nationale demande une étude supplémentaire malgré la validation de l'Ademe de Corse (qui avait produit elle-même une étude favorable sur la pertinence de la création d'une ressourcerie sur notre territoire) et la cote part de financement de l'Ademe a été revu à la baisse. Il faudra donc se rapprocher de différents financeurs et entre en négociation avec l'Ademe concernant cette étude supplémentaire demandée.

La phase Projet doit être validée, parallèlement une demande d'étude est en cours en collaboration avec la CAPI et l'ADEME pour évaluer le coût de fonctionnement, le mode d'exploitation (concession, marché, régie,...) et les filières qui pourront y être exploitées.

A noter, la CAPI ne pourra pas réaliser cette étude si le mode d'exploitation retenu ne fait pas appel à un acteur de l'ESS.

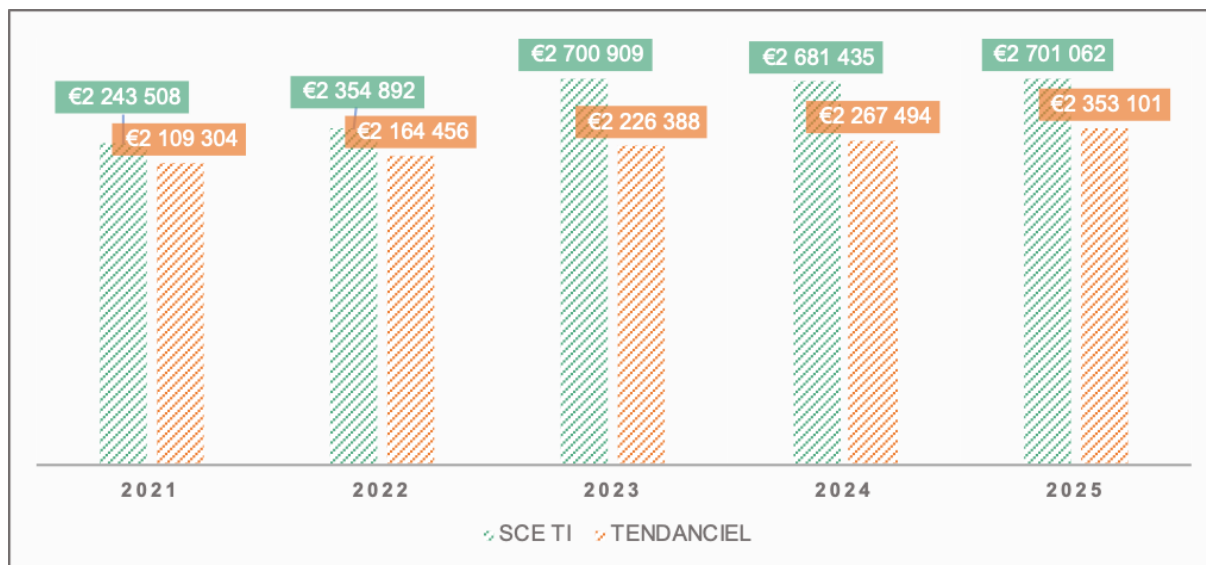
1.5 Fiscalité incitative

L'étude a été réceptionnée en début d'année 2021. Le Conseil Communautaire doit maintenant faire le choix de l'application de cette tarification incitative sur le territoire.

La mise en œuvre effective d'une tarification incitative nécessite préalablement de pouvoir identifier les gisements des foyers faisant l'objet de la taxe et donc de la part incitative.

A cette fin, le scénario technique retenu par la CCFC est l'identification par puçage et la collecte aux portes à portes du flux OM (dans un 1^{er} temps), dans les centres bourgs de Ghisonaccia, Prunelli et Ventiseri, puis en point de regroupement sur le reste du territoire (habitat diffus). On estime à 3-4 ans la préparation nécessaire à la mise en œuvre effective de la part incitative si le Conseil adopte cette voie.

Au niveau financier, voici les perspectives de l'augmentation des coûts en cas de mise en œuvre de la part incitative, en comparaison avec le scénario « tendanciel » c'est-à-dire sur la continuité sans modification.



Le résultat de cette étude et le scénario retenu devra en outre faire l'objet d'une validation de l'Ademe, principal financeur des travaux et investissements nécessaire à sa mise en œuvre.

1.6 Actions d'accompagnement et de prévention :

En 2023, plusieurs actions de communication et de prévention dans la cadre du plan local de prévention seront déployées :

- **Refonte de la signalétique des points de regroupement** : il s'agira d'harmoniser et de retravailler les stickers des bacs tri et OM et d'installer des panneaux d'information sur les consignes de tri sur les points aménagés. Cette opération est évaluée à 40 000 €.
- **Lancement de l'opération refus de collecte pour lutter contre la présence des sacs noirs dans le tri et réduire les déclassements** : cela consiste à définir une procédure « de refus de collecte » en cas de bac de tri souillé en leur apposant une rubalise et un sticker qui indique les raisons du refus. Cette opération sera accompagnée par des supports de communication, destinés à informer la population et d'une distribution de sacs jaunes.

Coût prévisionnel : 4 000 € pour la partie communication et 2700 € pour la partie sacs jaunes.

- **Renforcement de la communication sur les réseaux sociaux** à compter du 2nd trimestre 2023 dans le but de diffuser des informations de sensibilisation à la réduction des déchets et les consignes de tri.

Coût prévisionnel : 300 €

- **Deux campagnes de communication sur le tri** pour sensibiliser aux bons gestes et à la réduction des déchets dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Coût prévisionnel : 10 000 €

- **Une campagne de communication sur le compostage** et la réduction des biodéchets.

Coût prévisionnel : 3 000 €

- **L'optimisation de la collecte** avec la réduction des points de regroupement, leur aménagement sécurisation.

Ces actions sont évaluées à 60k€HT/an qui pourront faire l'objet de financements notamment par l'ADEME dans le cadre du 2nd plan de prévention déchets.

Autres actions :

- **Le recrutement d'ambassadeurs du tri** pour une durée de 6 mois qui auront pour mission de réaliser des actions de sensibilisation à la réduction des déchets auprès du grand public et aller au-devant des professionnels dans le cadre de la mise en place des conventionnements avec les professionnels pour la RS.
- **Le déploiement et la poursuite du programme EcoScola** du SYVADEC dans les écoles du territoire

Actions spécifiques aux bio déchets/plateforme de compostage bio déchets et déchets verts

Une étude a été menée en partenariat avec le SYVADEC, sa restitution a eu lieu en 2021. Elle a permis de poser les scénarii possibles quant au traitement des biodéchets sur le territoire.

Le scénario mixte a été retenu, il prévoit la réduction à la source des biodéchets par composteur individuel et collectif sur les zones en habitat diffus et une collecte sur les zones denses d'habitation.

Cependant un seul repreneur est habilité à recevoir ces déchets (Cargese) pour un coût de transport et de traitement très élevé qui ne pourrait en l'état être supporté par la collectivité.

Aussi, la mise en place d'une plateforme de compostage intégrant les déchets verts et bio déchets peut être envisagée et bénéficierait d'aides financières de l'ADEME pour son étude et sa mise en œuvre.

La CCFC a d'ores et déjà obtenu le financement de l'étude, mais il convient au préalable d'identifier un lieu qui pourrait accueillir cette plateforme.

Pour ce qui concerne le compostage partagé, la Communauté de commune souhaite étudier les différents dispositifs disponibles : bacs, « biotube » ou « hygiénisateurs ».

Des actions en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective seront également menées avec les gros producteurs de type, établissements scolaires et de santé en 2023.

La pertinence du recrutement d'un chargé de mission biodéchets, financé par l'ADEME devra être étudié dans le cadre du déploiement du plan biodéchets.

Pour rappel, la loi prévoit une prise en charge de ces déchets pour l'année 2023.

1.7 Extension du maillage du territoire pour la collecte des cartons bruns

Les anciennes bornes de tri ont été transformées en borne de collecte des cartons bruns par un ferronnier.

41 bornes de collecte des cartons ont déjà été installées sur la partie littorale du territoire. En 2023 il est prévu d'étendre le dispositif à la zone montagne et de densifier les secteurs à forte production sur la plaine. Cela va permettre d'éviter de retrouver les cartons dans le flux OM et d'en éviter l'enfouissement.

Parallèlement, ces bornes seront équipées d'une nouvelle signalétique dans le cadre de l'opération de refonte globale du dispositif sur l'ensemble des points tri.

2. Achat des locaux abritant les services techniques

Le Conseil Communautaire s'est prononcé en 2022 pour l'achat des locaux d'Agnatellu pour un montant de 920 000€, les demandes de financement sont en cours d'instruction (DTER et DQ CDC).

Un emprunt devra être conclu pour payer le reste à charge, un prêt relais devra également être conclu pour avancer la somme dans sa totalité afin de pouvoir percevoir les subventions.

3. Le CRTE (Etat) et la Contractualisation avec les Territoires (CDC)

- **Le CRTE** : le Contrat de Relance et de Transition Écologique

Le contrat final a été signé le 31 janvier 2022. Il a permis de poser les axes principaux de l'ambition de la communauté de communes en matière de relance et de transition écologique.

Un tableau de bord présentant l'ensemble des projets du territoire a été proposé pour un suivi en commun avec la préfecture.

La question de l'animation de ce contrat avec le recrutement d'un chargé de mission dédié reste à trancher par le conseil communautaire.

Rappel des axes du CRTE pour la CCFC:

A. Pour une meilleure résilience écologique de notre territoire

1. Favoriser une mobilité bas carbone et inclusive
2. Améliorer la résilience énergétique du territoire
3. Agir sur la réduction des déchets, le réemploi et la réparation
4. Mener une politique ambitieuse et innovante de prévention incendie des zones habitées de montagne
5. Avoir une politique ambitieuse de préservation de la ressource en eau

B. Pour un territoire attractif proposant un cadre de vie qualitatif pour toutes et tous

1. Développer les espaces nourriciers pour une alimentation locale, saine et accessible à tous
2. Favoriser un développement écotouristique du territoire
3. Veiller au bien-être territorial par la démocratisation de la culture et l'accès à la santé
4. Développer des espaces coopératifs pour favoriser la création d'activités et l'innovation
5. Renforcer l'accompagnement éducatif

NB : cette formalisation n'apporte pas de financements supplémentaires à ceux éligibles dans le cadre du droit commun mais permet une clarification de la stratégie portée par la communauté de communes pour répondre aux enjeux environnementaux actuels.

Le contrat de relance et de transition écologique a été signé le 31 janvier 2022.

- **la Contractualisation avec les Territoires**

Une première réunion de présentation a eu lieu en 2022 pour présenter le projet. La CDC attend maintenant une projection des projets à 3 ans de la CCFC avec un chiffrage qui doit être présenté 1er semestre 2023, la CCFC doit programmer des réunions de travail pour présenter une programmation.

4. Habitat Durable

4.1. Opération de Revitalisation des Territoires & Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat OPAH

L'OPAH-RR (2017-2022) prévoyait un soutien de la comcom à hauteur, globalement, de 10% des travaux réalisés pour les propriétaires occupants et une incitation à la pratique de réduction de loyer pour les propriétaires bailleurs. De plus, dans le but de raccourcir au maximum les délais de perception des fonds pour le pétitionnaire, un préfinancement de la part CdC a été instauré correspondant à 25% d'aide supplémentaires aux travaux du programme.

L'OPAH-RU qui prendra le relais au cours de l'année 2023 propose (soumis à validation des co-financeurs) une participation globale de 15% pour les propriétaires occupants et de 25% pour les propriétaires bailleurs. Le préfinancement de la part CdC étant reconduit.

Au titre de l'année 2023, un prévisionnel envisage le recrutement de 30 nouveaux dossiers notifiés OPAH-RU venant s'ajouter 7 derniers dossiers OPAH-RR.

Ainsi, en cohérence avec les montants conventionnés, une enveloppe de 252 700 € de dépenses est envisagée se décomposant ainsi :

- Montant global part CCFC = 72 700 €
- Montant global part préfinancement = 180 000 €

La fin de l'OPAH-RR intervenant au mois de Février 2023, la mise en place d'une nouvelle OPAH-RU suivra avec l'objectif de limiter la rupture d'animation entre les deux dispositifs. Cette dernière, qui conservera un suivi en régie, projette des dépenses particulières d'un montant de 3150 € telles que :

- Visites SOLIHA (dossiers autonomie de la personne) = 1800 €
- Formation (pour la réalisation de diag autonomie de la personne) = 550 €
- Communication (flyers / affiches / annonces) = 800 €

En complément, la comcom s'est engagée dans une réflexion commune et partagée en faveur de la revitalisation des centralités en vue de la signature d'une convention, proposée à l'issue de l'étude pré-opérationnelle, valant « Opération de Revitalisation des Territoires » (ORT) qui aboutira également au cours de l'année 2023.

5. Investissements Structurants Internes

La communauté a besoin d'être dotée, pour son fonctionnement propre, de bâtiments nécessaires.

Aujourd'hui elle loue pour un montant annuel global de 63 000€ un hangar pour les services techniques, un hangar pour le matériel évènementiel, ses locaux administratifs. L'extension des compétences de la communauté imposera une demande d'espaces supplémentaires.

L'objectif sera donc de devenir propriétaire de ces outils indispensables en évitant les dépenses de fonctionnement. Le financement de ces projets devra donner lieu à la contractualisation d'un emprunt.

6. Culture- Projets structurants-Ecole des arts et salle de spectacles

Au terme d'une étude de préfiguration les besoins du territoire ont été déterminés.

L'implantation des bâtiments « école de musique » et « salle de spectacle » décidés.

Aujourd'hui les architectes ont été désignés dans le cadre de ces deux projets structurants.

- L'Ecole des arts qui sera implantée face au collège de Prunelli a bénéficié du financement du plan exceptionnel d'investissement à hauteur de 80% pour un montant estimé de 4M€ HT.

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année.

- La salle de spectacles fait l'objet d'un financement CDC à 80% (service culture et fond de territorialisation) pour un montant de 5.8M€.

Les travaux de l'école des arts débuteront cette année

La salle de spectacles en est au stade projet de la mission de maîtrise d'œuvre qui doit être validée.

7. Tourisme

L'Office de Tourisme intercommunal a été intégré en régie sous la forme d'un service public administratif au 1^{er} janvier 2020 après la dissolution sous sa forme d'EPIC en 2019 dans un souci de cohérence avec la politique touristique menée par la Communauté.

Ainsi, cinq agents ont été intégrés sous statuts de contractuels de droit public à la communauté et le fonctionnement du service a été modifié en conséquence.

Un budget annexe a été adopté.

La Directrice quittera ses fonctions en mars 2022, elle devra être remplacée.

8. Programme Leader & Ecotourisme

- **Accompagnement des porteurs de projet**

Les dysfonctionnements constatés sur l'instruction des dossiers et les délais de paiement ont incité l'ensemble des GAL corses à demander un séminaire de travail avec l'Odarc et la CdC depuis maintenant plus de deux ans. Une première réunion en février 2023 semble témoigner d'une

nouvelle dynamique. La perspective de la nouvelle programmation 2021-2027 (qui démarrera réellement en 2024) ont incité la CdC et l'ODARC à mettre à plat de fonctionnement actuel et proposer une nouvelle organisation.

L'accompagnement des porteurs de projet pour la programmation 2014-2020 se concentrera sur la recherche de solution au cas par cas pour les blocages administratifs que chaque projet rencontre systématiquement. Le financement de l'animation du programme est maintenu à 90% sur un coût prévisionnel de 94 079,50 € comprenant salaires, frais de déplacement, frais de fonctionnement (15%) et prestations.

L'appel à manifestation d'intérêt pour la programmation 2021-2027 a été lancé début février avec une réponse attendue au 11 avril. L'appel à projet devrait intervenir avant l'été. Une délibération à cet effet devra être prise en conseil communautaire si la CCFC souhaite candidater.

- **Animation du réseau Ecotourisme Corse Orientale**

Pour 2023, les actions d'accompagnement et de valorisation de la démarche seront maintenues telles que :

- le suivi des engagements,
- les réunions de rencontres et d'échanges en lien avec la thématique de tourisme durable,
- la promotion via les articles sur des magazines et blogs,
- la communication sur le site internet et les réseaux sociaux ...

De plus, de nouveaux projets sont prévus :

- Diffusion de cartes postales aux Offices de tourisme et adhérents du réseau sur lesquelles se trouve un QR code qui renvoie vers une carte touristique numérique (avec géolocalisation des adhérents du réseau)
- Expérimentation du passeport de l'éco-voyageur pour deux tranches d'âges (5-9 ans et 9-14 ans), distribué dans les Offices de tourisme
- Organisation d'événements tels que le DefisTour ou la journée d'écotourisme par saison
- Mutualisation de services d'achats responsables ou réduction de déchets

9. Projet alimentaire territorial

Au niveau du **PAT montagne**, chaque village a pu avancer, à des rythmes différents selon les situations foncières (cf carte récapitulative dans la partie bilan 2022). La prestation avec la chambre d'agriculture a été renouvelée pour 2 ans supplémentaires afin de continuer l'accompagnement **de chaque commune sur la mobilisation foncière, le chiffrage des besoins et le dépôt de demande de financement**.

→ Le budget estimatif est de 45 000€.

Chaque village pourra solliciter un soutien financier pour la réalisation des travaux en déposant une demande directement auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse (axe 4 : agriculture de village et jardins solidaires) jusqu'à 80%.

D'autre part, de nombreux projets de jardins partagés, vergers communaux, espaces pédagogiques allant voir le jour, il a été proposé de mener un travail autour de **l'identification** et la remise **en culture** des **variétés fruitières locales** avec **l'association « A Granella »** (verger conservatoire situé à Aghione). Ce projet baptisé **« Arbres de mémoire »** associera des élèves volontaires de la cité scolaire, des anciens des villages et les mairies.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 21 février 2022 pour identifier les communes intéressées par ce projet : Ghisoni, Ghisonaccia, San Gavinu, Ventiseri, Lugo di Nazza ont souhaité s'impliquer dans cette démarche.

Le budget estimatif est de 10 000€.

« PAT plaine ».

Concernant la remise en production agro-écologique de parcelles communales sous utilisées, les 4 communes concernées peuvent réaliser directement les investissements avec le soutien du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse (axe 4) et de la DRAAF (plan de relance) en complément permettant un taux de financement jusqu'à 80% . (conventions signées).

La communauté de communes souhaite renforcer cette dynamique en continuant l'animation du PAT en apportant un soutien aux communes, porteurs de projet et agriculteurs du territoire impliqués dans la démarche. Ainsi, la communauté de communes prévoit **un accompagnement technique des agriculteurs installés volontaires et des futurs agriculteurs qui vont s'installer sur les parcelles communales** : suivi technique mensuel pour une culture bio et sol vivant, formation et animation d'un réseau de maraichers sur le territoire, aide à la mise en adéquation entre l'offre et la demande.

→ Le budget estimatif est de 55 000€.

Un partenariat pourra être établi avec la chambre d'agriculture de Haute-Corse pour créer un référentiel technico-économique à partir des données recueillies sur ces nouvelles installations de maraichage sur sol vivant dans l'objectif de capitaliser, créer des références sur ces nouveaux modes de culture dans un contexte méditerranéen.

Ainsi, le budget global des actions portées directement par la communauté de communes est de 110 000€

Le plan de financement global est prévu comme tel :

- 70% DRAAF – Plan de relance / AAP « consolidation PAT » corse : 77 000€
- 30% Communauté de communes Fium'Orbu Castellu : 33 000€

10. Plan Paysage

2023 marquera la finalisation du plan paysage. Il sera essentiel que la stratégie finale et les actions qui en découlent soient validées par le conseil communautaire. L'animation de ce plan devra être réfléchie en articulation avec l'ORT et les autres actions de la communauté de communes.

11. MOBILITES

Compétence mobilité

Un schéma directeur territorial de la mobilité devra être élaboré par le biais de groupes de travail et la constitution d'un COPIL. Il en résultera l'analyse des services pertinents (besoin et coût) qui sera nécessaire à l'obtention d'éventuels financements.

Politique cyclable

Vision stratégique

Le schéma doit être validé en conseil communautaire avant toute chose afin de donner le cap général à l'ensemble des opérations d'aménagement à venir.

Une relance de la CdC devra être faite concernant la demande de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la passerelle au-dessus du Fium'Orbu et la piste cyclable rejoignant les deux centres-bourgs.

Service de location longue durée de vélo à assistance électrique

La gestion de ce service devra continuer avec une nouvelle session de location en avril 2023.

Une réunion des usagers pourra être envisagée afin de faire un bilan des pratiques et échanger sur le schéma vélo.

Stationnement

La communauté de communes reste disponible pour accompagner les communes sur le mobilier urbain et le choix des emplacements pour favoriser le stationnement vélo sur le territoire.

Suggestion d'itinéraires de cyclotourisme

La valorisation des itinéraires de cyclotourisme proposés dans le cadre du schéma vélo s'est faite via le site de webmapping cyclo-rando en Corse Orientale. Un travail avec l'office de tourisme pourra être mené pour diffuser cet outil auprès des acteurs, habitants et visiteurs.

Les sentiers pédestres

Aménagements

Les services de la CdC devront être relancés pour obtenir l'enquête terrain réalisée sur les premiers itinéraires proposés et comprendre les freins concernant la maîtrise foncière.

Valorisation

Le site de webmapping cyclo-rando en Corse Orientale est finalisé. Il valorise tous les itinéraires gérés par une collectivité : PNRC, CdC avec le PTITR, Conservatoire du littoral, Communes. L'appropriation par les différents acteurs, la diffusion auprès des habitants et touristes devra être animée par l'office de tourisme.

12. Compétence GEMAPI

La loi NoTRE a imposé l'intégration de la compétence GEMAPI aux Communauté de Communes.

Dans ce cadre, la CCFC a voté en janvier 2021 deux conventions :

- Une avec le service d'assistance technique de la Collectivité de Corse qui a vocation à apporter une ingénierie territoriale auprès des EPCI dans ce domaine au travers, notamment, de la mise en œuvre des différentes étapes de cette compétence.
- Une seconde avec l'Office d'Equipeement Hydraulique de Corse sur l'échange de données relatives à la compétence GEMAPI.

Le marché relatif à l'étude définissant les conditions d'exercice opérationnelle de la compétence GeMAPI sur le périmètre de la CCFC a été lancé, elle est estimée à 170 k€HT et est financée à 80% par le Comité de Massif et l'Agence de l'eau.

13. Défense contre les incendies

13-1 Travaux DFCI

La Communauté de Communes souhaite poursuivre les travaux sur 2022, notamment sur la réfection des ouvrages existants, vieillissants ou obsolètes, un dossier de financement d'une 4^e tranche a donc été déposé auprès du FEADER via les services de la CDC pour un montant prévisionnel de travaux de 231 000€ pour 4 créations et 6 mises aux normes. Nous sommes dans l'attente d'un retour.

13-2 Protection des zones habitées contre les incendies/CCFC Territoire pilote

La CCFC compte poursuivre l'expérimentation par :

- ⇒ La poursuite du travail sur les 4 dossiers de DIGU engagés :
 - Le maintien et/ou la réalisation des OLD sur les communes de Pietrosu, Ghisoni, Lugo Di Nazza et San Gavino ;
 - La visite terrain contradictoire de vérification des OLD à proximité des zones d'implantation des interfaces de Pietrosu, Ghisoni, Lugo Di Nazza et San Gavino, avec la DDT, l'ODARC, et le SIS2B ;
 - La mise à jour des cartographies d'état des lieux des OLD et transmission de celles-ci à la DDT ;
 - Si elles sont réalisées, la justification par le conseil communautaire des OLD considérées satisfaisantes de la commune de Pietrosu.
 - Puis transmission de la délibération à la DDT.
- ⇒ L'obtention des arrêtés préfectoraux autorisant la CCFC à réaliser les travaux d'interfaces.
- ⇒ La signature de la convention entre la CCFC et l'Université en mars 2023 (bien que l'étude soit déjà commencée)
- ⇒ La planification des premiers travaux d'interface de Pietrosu, Ghisoni, Lugo Di Nazza et San Gavino, avec la CDC et le service des FORSAP pour une intervention et une réalisation avant le 30 juin 2023.
- ⇒ La poursuite du travail sur la/les interface(s) de Prunelli Di Fium'Orbu :
 - Organisation d'une réunion entre la commune de Prunelli, la CCFC, une partie des membres du GTT et l'Université de Corse afin de travailler plus précisément sur la délimitation de la/des zone(s) d'interface(s) en lien avec les besoins d'aménagements dans le cadre de la DFCI ;
 - Cette réunion devra être suivie d'une visite terrain conjointe CCFC, GTT et Université avec présentation du début de l'étude scientifique de l'Université ;
 - L'ensemble de ce travail permettra ensuite de poursuivre et finaliser la rédaction du dossier de DIGU ;
 - Compte tenu des exigences des précédents dossiers de DIGU, il sera nécessaire de continuer le travail de sensibilisation aux OLD avec l'ODARC, en lien avec la régularisation des titres de propriété et le GIRTEC, notamment sur la commune de Prunelli, en vue de la réalisation des OLD prioritairement sur le(s) secteur(s) à proximité de(s) l'interface(s) déterminée(s) ;
 - Réalisation des OLD sur cette commune ;
 - Recherche source de financement pour réalisation des travaux d'interface(s). Voir si la collaboration de la CDC peut s'étendre à cette interface.
 - Transmission du dossier de DIGU en préfecture.
- ⇒ Une réunion commune du GT2 et GT3 :
 - GT2 pour faire point global sur les dossiers de DIGU et les travaux ;

- GT3 avec tous ces membres pour commencer à travailler collectivement sur la pérennisation des interfaces en lien étroit avec le PAT et la filière bois.

- ⇒ Réunions également avec les élus concernés pour travailler sur la pérennisation des interfaces en fonction des projets envisagés et/ou envisageables sur ces espaces.
- ⇒ La restitution de l'étude de l'Université prévue pour fin août 2022.
- ⇒ La poursuite du travail sur l'identification et modalités d'obtention d'un financement pour les travaux d'interfaces.
- ⇒ Une réunion de COPIL pour faire un bilan sur les premières interfaces et perspectives à venir.
- ⇒ Le travail de participation à l'élaboration du PPFENI 2023-2033 avec le GTI et la DRAAF porteuse du projet, pour la partie interface.

14. SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le 26 avril 2022, le Préfet de Haute Corse a pris un arrêté fixant le périmètre du SCoT, la CFC et les communes ont effectué les démarches de publication.

Il conviendra de lancer une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer le cahier des charges de l'étude relative à ce document et d'en demander les financements.

15. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local

Au cours de l'année 2021, la CCFC a modifié ses intérêts communautaires pour y intégrer les études relatives au projet d'hôpital public local.

A ce jour, après la réunion de plusieurs commissions santé et plusieurs rencontres avec l'ARS, l'hôpital de Bastia et les acteurs de santé du territoire, les discussions avec l'ARS sont toujours en cours afin de pouvoir intégrer ce projet au schéma régional d'investissement de cette dernière. 2^e COTECH programmé en mars 2023.

16. Station thermale de Pietrapola.

La CDC poursuit ses études notamment sur la qualité de l'eau et la CCFC participe activement au comité de pilotage relative à la remise en service de l'établissement.

Le résultat des études est attendu sous peu et permettra d'identifier un planning pour la réouverture de l'établissement.

17. Rappel des préconisations et rappels au droit de la Chambre Régionale des Comptes

-Mise en œuvre de la comptabilité d'engagement obligatoire qui nécessitera plus de temps passé pour les agents affectés à ce service et réduira leur capacité de polyvalence sur d'autres tâches.

-Adopter le 2nd programme de prévention déchets dans le cadre du service de prévention déchets

-Travailler à améliorer les indicateurs de performance du service déchets (collecte et déchetterie) dans le cadre du service prévention déchets.

-Poursuivre l'amélioration de l'optimisation de la collecte en intégrant les nouvelles obligations notamment en matière de bio déchets (collecte et traitement), et service aux professionnels dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale (flux cartons, emballages, verre notamment).

Cela nécessitera de poursuivre le schéma adopté par la CCFC en matière fiscale, notamment le vote l'augmentation d'un point supplémentaire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), afin de rendre possible le financement de ces actions.

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Une variation à la hausse d'un point de la Taxe d'ordures ménagère est envisagée, elle permettra de couvrir les nouvelles dépenses liées à l'augmentation constante de la

TGAP, à la mise en œuvre du 2nd plan de prévention déchets dans le but de réduire toujours plus les déchets ultimes.

Une nouvelle augmentation du poste carburant sera à prévoir.

Les gros postes de dépense en investissement seront, pour les opérations déjà engagées :

-les travaux de construction de l'école des arts, qui, bien qu'elle soit financée à hauteur de 80%, devra faire l'objet d'un emprunt concernant le reste à charge pour la collectivité (entre 1M et 1,5M €HT selon l'avancée des travaux)

- les travaux de VRD de l'atelier économie circulaire, estimés à 200K€HT, pour lequel une demande de financement doit être déposée

De plus, selon les orientations décidées par la CCFC :

-l'acquisition des locaux techniques d'Agnatellu pour un montant de 920K€, dont les demandes de financement sont en instruction, cette opération doit faire l'objet d'un emprunt.

Transfert à l'investissement : Le transfert à l'investissement devrait être de l'ordre de 1,4M€

Etat de la dette 2022 :

Il sera envisagé la souscription d'emprunts pour contribuer au financement des installations structurantes de la communauté (culture, locaux techniques).

Les prévisions budgétaires en investissement et en fonctionnement dépendront des orientations décidées par le Conseil Communautaire quant aux priorisations des actions décidées.